



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Arts du spectacle

de l'Université Paul-Valéry
Montpellier 3

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Evaluation des diplômes Masters – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Etablissement déposant : Université Paul-Valéry Montpellier 3

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) au niveau de la mention : /

Mention : Arts du spectacle

Domaine : Sciences humaines et sociales

Demande n° S3MA150009250

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
Montpellier.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

Le master mention *Arts du spectacle* de l'Université Paul-Valéry (UPV) de Montpellier forme des cadres du domaine du spectacle vivant et de futurs chercheurs dans les trois domaines principaux couverts par l'intitulé : le théâtre, le cinéma et la danse. Il s'articule en trois spécialités déployées sur la première année (M1) et la seconde année (M2) du master : *Cinéma et audiovisuel* (CAV) (on notera qu'en M2, cette spécialité se scinde en un parcours recherche et un parcours professionnel, intitulé *Métiers de la production*), *Théâtre et spectacle vivant* (TSV) et *Etudes chorégraphiques - Recherche et représentation* (ECRR). Une quatrième spécialité est proposée seulement en M2 : il s'agit de la formation intitulée *Direction artistique de projets culturels* (DAPC). Les deux premières ont un double profil, recherche et professionnel ; la quatrième est professionnelle, tout comme la troisième, qui a la particularité d'être financée en partie par le Ministère de la Culture et de la Communication et d'être destinée à des étudiants ayant reçu une formation artistique, par exemple dans une école d'art. Comme la spécialité TSV, elle a démarré sous cet intitulé en 2011.

L'ensemble de la mention est ouverte à des étudiants titulaires d'une licence en *Arts du spectacle* - licence que propose par ailleurs l'UPV - ou tout autre diplôme équivalent. L'accès est conditionné à l'examen d'un dossier de candidature par une commission ad hoc pour les spécialités ECRR et DAPC. Dans les masters CAV et TSV, la poursuite en M2 est conditionnée à l'obtention d'une mention « Bien » ou « Très bien » en M1.



Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention *Arts du spectacle* forme des cadres du spectacle vivant et a clairement conçu sa formation en fonction des connaissances et des compétences que doivent impérativement posséder les futurs professionnels de la culture. Toutes les spécialités proposent donc des cours fondamentaux sur l'histoire et l'esthétique des arts du spectacle (avec une focalisation prononcée sur les xx^e et xxi^e siècles), un cours sur les politiques culturelles - mutualisé entre toutes les spécialités -, des enseignements, plus ou moins développés selon les objectifs des spécialités, en administration et économie de la culture et des enseignements plus directement professionnalisants, parfois liés à la pratique (cela est notamment le cas en ECRR). Les contenus sont donc à la fois universitaires et professionnalisants, ce qui traduit un réel désir de la mention d'amener concrètement tous ses étudiants vers une situation professionnelle stable. Cette volonté est tout à fait louable et répond d'ailleurs en partie aux précédentes recommandations de l'AERES. Toutefois, dans les spécialités destinées à former de futurs chercheurs (TSV et, dans une bien moindre mesure, CAV), l'hybridité des dimensions professionnelle et recherche conduit à une sorte d'entre-deux qui ne décide pas vraiment les étudiants à poursuivre dans la recherche, où, il faut l'avouer, les débouchés sont plutôt maigres, mais qui ne les forme pas non plus à être immédiatement des cadres opérationnels dans leur branche. Les avantages d'une formation ambivalente sont aussi ses handicaps et il faut savoir trouver un juste dosage entre les deux types d'enseignement. Globalement, la mention *Arts du spectacle* y réussit plutôt bien, mais peut-être, dans ces deux spécialités, la part des enseignements professionnels pourrait-elle être légèrement réduite. Les compétences en langue et en informatique ne sont pas assez présentes dans les maquettes ; la langue est offerte en général juste au premier semestre, sauf en DAPC. L'importance des langues étrangères, particulièrement en recherche, ne doit pas être sous-estimée, tout comme celle de l'informatique, même si, dans ce type de mention, les outils classiques de la bureautique peuvent suffire et sont souvent enseignés en licence. Quelques mutualisations existent entre les spécialités, mais se limitent à des enseignements très ponctuels : anglais, politiques culturelles, histoire et théorie... Vu les croisements qui existent dans la réalité de la création artistique contemporaine entre le théâtre, l'audiovisuel et la danse, on pourrait envisager des possibilités plus larges offertes aux étudiants de choisir des enseignements optionnels dans une autre discipline que la leur.

Le positionnement de la mention, tant dans son établissement où elle est la seule et constitue la suite logique de la licence *Arts du spectacle* que dans la région Languedoc-Roussillon, est évidemment indiscutable. Elle fait partie d'un petit nombre de mentions de ce type qui proposent des spécialités dans tous les domaines du spectacle vivant et a donc vocation à attirer des étudiants de toute la France, ce qui est déjà le cas. L'attractivité dépasse même les frontières hexagonales pour certaines spécialités plus rares, notamment en ECRR. Ce qui est plus remarquable encore - surtout si l'on compare cette mention à ce qui se pratique habituellement dans les sciences humaines et sociales -, c'est le double adossement, réussi, aux structures de recherche et aux milieux professionnels. Le RIRRA21 (Représenter, inventer la réalité du Romantisme à l'aube du xxi^e siècle) est le laboratoire auquel sont rattachés les enseignants-chercheurs intervenant dans la mention. Plusieurs programmes de recherche sont en cours et concernent les arts du spectacle, avec deux points forts : les arts du cirque et les nouvelles narrativités. Même si ces deux thématiques ne concernent directement aucune des quatre spécialités du master, elles sont transversales et peuvent nourrir les séminaires offerts aux étudiants. Ces derniers sont d'ailleurs assez étroitement associés aux travaux de l'équipe de recherche : ils participent aux séminaires, conférences, journées d'étude et colloques. On peut toutefois se demander comment, avec des volumes horaires de formation assez conséquents, les étudiants parviennent à trouver le temps pour assister à toutes ces manifestations. Cela est particulièrement vrai dans les spécialités professionnelles. Une école doctorale (l'ED58 « Langues, littératures, cultures, civilisations ») accueille ensuite les étudiants qui, peu nombreux il faut le reconnaître, poursuivent en études doctorales. Plus remarquable encore est l'adossement de la mention aux milieux professionnels : on n'énumérera pas ici la liste de tous les partenaires culturels, publics et privés, principalement du Languedoc-Roussillon, qui interagissent avec la formation. Il y en a plusieurs dizaines. Les partenariats les plus forts sont noués avec la scène nationale et le centre dramatique national en théâtre, avec le centre chorégraphique national en danse (qui accueille une partie de la formation), avec la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) dans la spécialité DAPC et avec Languedoc-Roussillon cinéma en cinéma. La mention travaille aussi en local avec le Théâtre de la Vignette, qui est le théâtre universitaire. De plus, des professionnels de tous horizons interviennent dans toutes les spécialités, sauf en CAV parcours recherche. Ces structures sont potentiellement les futurs employeurs des étudiants, mais de manière plus réaliste, les lieux privilégiés où peuvent être accueillis leurs stages. Ceux-ci ne sont malheureusement pas obligatoires dans toutes les spécialités (ils ne le sont pas en TSV et CAV), ce qui traduit là encore une ambiguïté mal résolue entre le professionnel et la recherche. Des conventions lient certaines spécialités à d'autres universités à l'international avec des résultats intéressants : le partenariat avec Barcelone en CAV ou avec Giessen en ECRR et TSV. Globalement, même si la mobilité reste faible et due aussi à l'attractivité naturelle des partenariats locaux, elle existe.



Le point faible de la formation est indéniablement son taux d'insertion professionnelle. Si elle parvient à attirer des étudiants, si elle régule assez drastiquement les flux entre la première et la seconde année par une sélection légitimée par les capacités du marché du travail, si elle affiche, en M2 notamment, des taux de réussite entre 70 % et 100 % qui traduisent un bon encadrement des étudiants, elle ne parvient néanmoins pas à atteindre ses objectifs d'insertion professionnelle. Dans les spécialités TSV et CAV (parcours recherche), les taux d'insertion professionnelle ne sont pas connus. Les chiffres de poursuite en doctorat le sont toutefois et, hormis en CAV, où ils sont tout à fait bons, ils restent généralement faibles, surtout en TSV (moins de deux par an). Les étudiants ne se destinent pas principalement à la recherche et cela peut se comprendre au vu du nombre de postes offerts dans ce secteur d'activités. Du coup, ils se tournent vers les débouchés du secteur culturel, mais leur employabilité demeure faible. Les spécialités pour lesquelles on dispose de chiffres, comme par exemple en DAPC, font état de résultats très moyens, autour de 40 %. Mais visiblement, c'est surtout le type d'emploi occupé qui pose un réel problème : rares sont les étudiants qui occupent immédiatement des emplois stables et surtout de vrais postes à responsabilité. La mention *Arts du spectacle* est ici concurrencée par les masters de sciences politiques, qui commencent à développer des formations dans la culture, et par les écoles des fonctions publiques d'Etat et territoriales qui forment directement des cadres de l'administration culturelle, employables comme tels.

Pour terminer, on soulignera les efforts faits par la mention pour associer des professionnels à la formation et constituer une équipe pédagogique riche, nombreuse et variée. Ce sont des dizaines de professionnels au total qui collaborent avec 21 enseignants-chercheurs et qui sont véritablement associés au pilotage (certains assurent même une coresponsabilité de spécialité). Toutes les spécialités ont mis en place des conseils de perfectionnement, ou comités de pilotage, auxquels ne sont toutefois pas - et c'est bien dommage - associés les étudiants. Ces conseils dépendent d'un responsable de spécialité et l'ensemble des responsables de spécialité dépend d'un responsable de mention. Ce dernier s'entoure d'un conseil de département qui dialogue avec des conseils de section pour le théâtre et le cinéma. Bien que chaque spécialité ait sa spécificité, le pilotage de la mention est bien organisé. Les étudiants sont aussi bien suivis, puisqu'ils ont des enseignants référents pour les projets culturels qu'ils montent dans quasiment toutes les spécialités. On regrettera juste que l'UPV ne donne pas de résultats sur l'évaluation des enseignements par mention et que cet outil manque au pilotage de la mention *Arts du spectacle*.

- Points forts :

- Une formation complète dans les trois principaux domaines des arts du spectacle.
- Un excellent adossement, riche et varié, aux milieux professionnels, tant dans le secteur public que privé.
- Une bonne attractivité nationale et même, pour certaines spécialités, internationale.
- Un pilotage bien organisé entre mention et spécialités.

- Points faibles :

- Des taux d'insertion professionnelle encore bas, quand ils sont renseignés, et globalement un suivi du devenir des étudiants trop insuffisant.
- Trop faible part des enseignements d'informatique et de langue.
- Les stages ne valident pas de crédits de formation dans les spécialités non exclusivement professionnelles.

- Recommandations pour l'établissement :

La mention entend poursuivre son développement en-dehors des frontières hexagonales, en intégrant, dans plusieurs spécialités, une dimension européenne. Cette évolution est souhaitable, car les carrières dans le domaine culturel se font souvent à l'international. Il faudrait dans ce cas absolument accorder une place plus grande aux langues et stabiliser quelques conventions avec des universités étrangères. Afin d'augmenter le nombre d'étudiants poursuivant en doctorat, il serait peut-être utile de flécher, en TSV, aussi un parcours recherche et mieux sérier les objectifs de formation entre recherche et professionnel dans les formations mixtes. Dans ces spécialités, un stage devrait aussi être validé dans le cadre de la formation : il peut se faire hors de l'université pour ceux qui ne poursuivent pas en doctorat et dans une structure de recherche pour les autres. On pourrait aussi accroître le nombre d'enseignements mutualisés ou en tout cas augmenter les possibilités de suivre des enseignements dans une autre spécialité, voire dans une autre mention (pourquoi pas en musique par exemple ?). Un renforcement de l'enseignement en langues étrangères serait aussi utile aux étudiants.

Enfin, l'établissement devrait aider la mention *Arts du spectacle* à mieux suivre les cohortes d'étudiants, à affiner les enquêtes d'insertion professionnelle pour bien renseigner les fonctions et le niveau de responsabilités vraiment occupés et à donner des retours par mention, voire par spécialité, de l'évaluation des enseignements par les étudiants.



Evaluation par spécialité

Cinéma et audiovisuel (CAV)

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Montpellier.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Cinéma et audiovisuel (CAV)* repose sur une première année commune proposant des cours sur les esthétiques du cinéma dans leur dialogue avec l'art contemporain avec des enseignements à visée plus professionnelle. La seconde année se scinde en deux parcours : un parcours recherche et un parcours professionnel (*Métiers de la production*) qui forme à ces métiers.

- Appréciation :

La spécialité CAV repose sur une première année généraliste dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel qui donne un socle de connaissances théoriques, esthétiques et professionnelles aux étudiants. Celle-ci est bien équilibrée dans l'ensemble, mais on peut se demander s'il n'aurait pas été plus judicieux de flécher les deux parcours recherche et professionnel dès la première année, tout en mutualisant un grand nombre d'enseignements, car cela permettrait de consacrer plus de temps aux enseignements spécifiques de chacun des parcours (plus de séminaires en recherche et déjà des matières professionnalisantes en *Métiers de la production*). Les compétences requises pour chacune des branches sont toutefois correctement listées et en adéquation avec les attentes des employeurs.

On regrettera qu'un stage ne soit pas aussi obligatoire dans le parcours recherche, car cela donnerait une première expérience aux étudiants. On regrettera aussi que les intervenants professionnels se cantonnent au parcours des métiers de la production, car leur regard pourrait, en recherche aussi, être complémentaire de celui des enseignants-chercheurs.

On regrettera enfin que les chiffres de l'insertion professionnelle ne soient pas connus dans le parcours recherche. Ils le sont en parcours professionnel, avec de bons résultats, mais un niveau d'emploi et de responsabilité en-deçà des attentes que pourraient avoir les étudiants sortant d'un tel master. La poursuite en doctorat pour le parcours recherche, elle, est par contre bonne. Malgré toutes ces réserves, la spécialité CAV a trouvé sa place dans la mention et en partenariat avec les professionnels de la région. Elle a une bonne attractivité et repose sur un pilotage juste, partagé avec un professionnel dans le parcours *Métiers de la production*.

- Points forts :

- Une bonne articulation entre les deux parcours.
- De bons taux de poursuite en doctorat pour le parcours recherche.
- Un ancrage avec la recherche dans les séminaires et avec les professionnels dans le parcours professionnalisant.

- Points faibles :

- Une insertion professionnelle à des emplois souvent en-deçà du niveau d'encadrement qu'on pourrait attendre à l'issue du master.
- L'absence de stage validant en parcours recherche.

- Recommandations pour l'établissement :



Outre la généralisation du stage et un meilleur suivi du devenir des étudiants pour l'ensemble de la spécialité, il n'y a pas de recommandation particulière. Il est en effet, vu la conjoncture actuelle, difficile d'améliorer le niveau d'emploi des étudiants à l'issue de la formation.



Théâtre et spectacle vivant (TSV)

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Montpellier.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Théâtre et spectacle vivant* (TSV) a pour objectif de nourrir la réflexion de futurs artistes, encadrants de la culture ou chercheurs sur les réalités du théâtre et du spectacle vivant aujourd'hui. La spécialité se déploie sur deux années et s'associe à de nombreuses structures professionnelles locales. Elle s'adresse à des étudiants titulaires d'une licence d'arts du spectacle ou équivalent. L'accès en M2 est conditionné à l'obtention d'une mention « Bien » ou « Très bien » en première année.

- Appréciation :

La formation repose sur des enseignements diversifiés qui proposent un regard sur l'histoire et l'esthétique du théâtre, sur les politiques culturelles, sur l'analyse d'œuvres et sur la production et la programmation artistique. Viennent s'ajouter à cela des enseignements de méthodologie pour la préparation du mémoire et d'administration du spectacle vivant. Un étudiant sortant de cette formation est donc en théorie armé tant pour entamer des études doctorales que pour une entrée dans le monde de la programmation (et plus secondairement de la production artistique). La réalité est bien différente : peu d'étudiants poursuivent en doctorat (entre 0 et 2 par an), ce qui tient certainement aux faibles débouchés de la recherche en France ; la plupart tente donc une insertion dans la vie professionnelle, mais on ne dispose d'aucun chiffre permettant de savoir s'ils réussissent vraiment à trouver un emploi. La spécialité existe sous cette forme depuis 2011 et cela explique en partie l'absence de statistiques. Toutefois, si les étudiants se destinent prioritairement à entrer dans la vie active après ce master, il conviendrait de les y préparer plus directement. Or aucun stage par exemple n'est fléché. A la place, deux mémoires sont demandés, en première et en deuxième année, ce qui forme les étudiants à la recherche et à l'expression écrite, deux compétences fondamentales dans les métiers de la culture. Un stage permettrait de fluidifier le passage à la vie active. On saluera toutefois l'implication des étudiants dans des projets concrets, que ce soit par la création de spectacles et l'animation de la vie culturelle de l'université.

Cette spécialité attire surtout un public régional et national. Elle a tissé un partenariat assez solide avec l'Université de Giessen (en Allemagne) et entretient des relations avec d'autres universités à l'étranger (Rome, Athènes, Lisbonne, Prague). Les étudiants en mobilité sont certes peu nombreux par an, mais les échanges semblent réguliers.

- Points forts :

- Une formation qui allie savoirs fondamentaux (pour la recherche) et savoirs pratiques (pour une insertion professionnelle après le master).
- Un vrai adossement à la recherche par une participation active des étudiants aux activités de l'équipe de recherche.
- Un certain dynamisme à l'international.

- Points faibles :

- Une spécialité dont les enseignements préparent insuffisamment les étudiants, qui ne veulent pas poursuivre en doctorat, à l'entrée dans le monde professionnel.
- Absence de stage obligatoire.
- Pas d'information sur l'insertion professionnelle des étudiants.



- Recommandations pour l'établissement :

Il conviendrait de renforcer la dimension professionnelle par un stage obligatoire, étant donné que les étudiants choisissent plutôt d'entrer dans la vie active après ce master que de poursuivre en études doctorales. Il serait alors utile que l'UPV fournisse à cette spécialité des indicateurs précis sur le devenir des étudiants. La formation est jeune et il est justement temps de mettre dès à présent ces outils en place.



Etudes chorégraphiques – recherche et représentation (ECRR)

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Montpellier.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Etudes chorégraphiques - Recherche et représentation* (ECRR), créée en 2011, forme des chorégraphes professionnels. Elle se déroule en deux ans avec un volume d'enseignement important (1240 heures sur l'ensemble du master). Elle associe des cours théoriques et pratiques et repose sur un partenariat étroit avec le Centre chorégraphique national (CCN) de Montpellier. On sera attentif à son caractère sélectif : elle s'adresse à des étudiants ayant déjà fait des études artistiques (en université ou école d'art) et n'accueille une promotion de 15 étudiants que tous les deux ans.

- Appréciation :

La spécialité ECRR en est à ses débuts, puisqu'une seule promotion a été accueillie au moment où le dossier a été rédigé. De ce fait, on ne dispose d'aucun chiffre concernant l'insertion professionnelle des étudiants. Néanmoins, la présence importante de professionnels (qui assurent près de 70 % des enseignements), les liens permanents et structurants avec les acteurs locaux et nationaux de la danse et les nombreux enseignements pratiques sont des garanties fortes pour les étudiants de trouver un emploi à la sortie. La spécialité est pilotée par un enseignant-chercheur et par deux artistes chorégraphes, ce qui donne une orientation plus artistique qu'universitaire à la formation. La force de cette spécialité réside très certainement dans le croisement de ces deux regards, théorique et pratique, et dans l'adossement à une équipe de recherche en arts. Toutefois, la danse ne semble pas au cœur des programmes de recherche en cours de cette équipe et on imagine de toute façon mal comment les étudiants, dont l'emploi du temps hebdomadaire doit être fort chargé, pourraient encore assister et participer activement aux activités de recherche de cette équipe. Mais au fond, ce qui compte, c'est l'opérationnalité professionnelle des étudiants à leur sortie du master : celle-là est garantie par les projets collectifs et individuels qu'ils mènent et qui sont valorisés comme par une unité d'enseignement (UE) et des crédits, et présentés dans des festivals locaux (Montpellier danse ou Uzès). On s'étonne qu'aucun stage ne soit proposé : peut-être est-il intégré aux UE de projet, mais rien ne vient le préciser dans le dossier. Malgré cela, le dossier est clair, bien présenté, et reflète le caractère sérieux de cette spécialité.

- Points forts :

- Un double regard pratique et théorique sur la chorégraphie contemporaine.
- Des liens très forts et structurants avec les milieux professionnels.
- Un pilotage auquel les artistes chorégraphes sont pleinement associés.
- Une pédagogie par projet avec mise en pratique dans le milieu professionnel.

- Points faibles :

- Un volume d'heures important qui laisse peu de place aux recherches personnelles.
- L'absence de stage formalisé dans la maquette par une UE qui lui serait dédiée.



- Recommandations pour l'établissement :

Il conviendrait de préciser dans la grille de formation à quoi correspond exactement le projet personnel. S'agit-il d'un mémoire ? D'un projet évalué *in situ* ? D'un rapport de stage ? De plus, il serait utile de se doter rapidement d'outils permettant de suivre le devenir des étudiants. Enfin, au vu du nombre important de candidatures, on peut se demander s'il ne serait pas intéressant de pouvoir accueillir une promotion tous les ans. Cela nécessiterait bien sûr de quasiment doubler les moyens, mais certains cours théoriques pourraient être mutualisés avec d'autres spécialités de la mention.



Direction artistique de projets culturels (DAPC)

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Montpellier.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Direction artistique de projets culturels* (DAPC) est une formation en un an à laquelle tout étudiant titulaire d'une première année de master peut candidater. Son admission est prononcée après examen des dossiers de candidature par une commission. L'objectif de cette spécialité est de former des cadres de la culture et des établissements artistiques (directeur des affaires culturelles, directeur d'établissement culturel...). Elle accueille chaque année entre 17 et 20 étudiants et reçoit environ 150 candidatures.

- Appréciation :

Le spectre des connaissances et compétences visées par la spécialité DAPC est vaste et ambitieux : économie, droit, gestion, histoire et ethnologie des arts, sociologie, communication... Toutes ces compétences sont évidemment celles attendues chez un cadre du domaine culturel, si bien qu'il serait impensable de faire l'économie de l'une d'entre elles. La spécialité DAPC vise donc une formation par les contenus culturels (plutôt liés à l'art contemporain) autant que par les outils et les méthodes nécessaires pour les métiers visés.

Elle impose deux stages longs (8 et 10 semaines), ainsi que des cours d'anglais sous forme de workshop. Le vrai problème est que toutes ces connaissances et compétences doivent être enseignées en une année de seulement 390 heures. Les étudiants ont-ils vraiment le temps d'assimiler des notions suffisantes d'économie, de gestion et de droit en si peu de temps ? Les intervenants choisis sont principalement issus de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Languedoc-Roussillon et la formation est pilotée par un professeur associé, issu lui aussi du monde professionnel. La réalisation concrète d'un projet collectif et d'un projet individuel vient encore renforcer la dimension professionnelle d'une spécialité qui dispose a priori de tous les atouts pour former de futurs cadres culturels.

Malheureusement, les chiffres de l'insertion professionnelle ne sont pas à la hauteur de ces attentes : seulement 40 % des diplômés trouvent à s'insérer au terme de la formation. Ils occupent principalement des contrats à durée déterminée (ce qui est souvent le cas en début de carrière). Mais accèdent-ils seulement tout de suite à des fonctions de cadre ? L'enquête menée auprès des diplômés devrait préciser ce point. En tout cas, la concurrence des masters de sciences politiques du domaine culturel et des écoles de l'administration publique (INET, ENA) met certainement les diplômés de ce master à rude épreuve lorsqu'ils se retrouvent sur le marché du travail. Peut-être le développement de la spécialité vers un niveau plus européen pourrait-elle lui permettre de se démarquer.

- Points forts :

- La présence de nombreux professionnels de secteurs variés.
- Une bonne attractivité au niveau national.

- Points faibles :

- Un volume horaire trop réduit pour une large palette de compétences et de connaissances.
- Un taux d'insertion professionnelle assez bas.



- Recommandations pour l'établissement :

L'amélioration du taux d'insertion professionnelle passe peut-être aussi par une réduction des ambitions du master qui pourrait viser des postes d'encadrement un peu moins prestigieux, au moins à court terme, que ceux indiqués. Du coup, le contenu de la formation pourrait s'alléger un peu et viser des connaissances moins approfondies dans les domaines juridique et économique. Il serait aussi bon d'associer les étudiants - et à terme aussi les anciens étudiants - au pilotage de la spécialité. Le réseau des anciens peut constituer un bon levier pour faire connaître la formation et renforcer l'employabilité des nouveaux diplômés.



Observations de l'établissement



ARTS, LETTRES, LANGUES,
SCIENCES HUMAINES ET
SOCIALES

UNIVERSITÉ
PAUL-VALÉRY
MONTPELLIER 3

UNIVERSITÉ PAUL-VALÉRY MONTPELLIER 3

Route de Mende – 34199 Montpellier – CEDEX 5

Tel : 04 67 14 20 00 – Fax : 04 67 14 20 43

www.univ-montp3.fr

MONTPELLIER, le 02 juillet 2014

Affaire suivie par Matthieu Gayet
Directeur des études et de la scolarité
matthieu.gayet@univ-montp3.fr
0467142034

Anne Fraïsse
Présidente de l'université Paul-Valéry
Montpellier 3
A
Jean-Marc GEIB
Directeur de la section formation et
diplôme de l'AERES

Objet : Observation évaluation AERES

Monsieur le Directeur,

Pour donner suite à votre demande, je vous informe que nous n'avons pas d'observations particulières concernant cette Mention.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes respectueuses salutations.

La Présidente de l'Université

Anne Fraïsse